



Programme des Nations Unies pour l'environnement

EP

UNEP(OCA)/MED WG.130/8
4 juillet 1997

FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion des experts désignés par les gouvernements
pour examiner un Programme d'actions stratégiques
visant à combattre la pollution due à des activités
menées à terre

Ischia (Italie), 15-18 juin 1997

RAPPORT

RÉUNION DES EXPERTS DÉSIGNÉS PAR LES GOUVERNEMENTS POUR EXAMINER UN PROGRAMME D'ACTIONS STRATÉGIQUES VISANT À COMBATTRE LA POLLUTION DUE À DES ACTIVITÉS MENÉES À TERRE

Table des matières

	Page
Rapport	1 - 10
Annexe I : Liste des participants	
Annexe II : Ordre du jour	

Introduction

1. La réunion des experts désignés par les gouvernements pour examiner un Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre s'est tenue du 15 au 18 juin 1997 à l'hôtel Regina Isabella sur l'île d'Ischia (Italie), avec l'appui financier du Fondo euromediterraneo, de la Région de Campanie, de la Province de Naples et de la Banco di Napoli.

Participants

2. Des experts des Parties contractantes ci-après à la Convention de Barcelone ont participé à la réunion: Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Communauté européenne, Croatie, Egypte, Espagne, France, Israël, Italie, Liban, Malte, Maroc, Monaco, Slovénie, Syrie, Tunisie et Turquie.

3. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés: Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et Banque mondiale.

4. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées: Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), CEFIC/EUROCHLOR, Fondo euromediterraneo, Fonds mondial pour la nature (WWF), Greenpeace International et Mare Vivo.

5. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

6. M. Lucien Chabason, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, a prononcé l'ouverture de la réunion des experts désignés par les gouvernements pour examiner un Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre.

7. M. Alfonso Pecoraro Scanio, Président de la Commission de l'agriculture de la Chambre des députés en Italie, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a relevé avec satisfaction que la lutte engagée pour protéger la Méditerranée contre la pollution, à laquelle il était personnellement associé depuis 1987, était sur le point d'entrer dans une phase plus active. En tant que représentant du Parti des Verts en Italie, Président de la Commission de l'agriculture et habitant de la côte, il s'est déclaré fermement engagé dans l'action menée pour nettoyer la mer Méditerranée. L'agriculture était appelée à jouer un rôle décisif dans la conservation du milieu naturel, pour lequel elle pouvait aussi constituer un danger; une surveillance continue des côtes était donc indispensable à cette fin avec la participation, sur le plan local, des autorités, des organisations et du secteur industriel. Pour parvenir à une utilisation durable de l'environnement, un renforcement des liens au niveau local était indispensable. Après avoir rappelé que la Commission qu'il présidait était responsable non seulement de l'agriculture mais aussi des ressources en eau et des pêches, il a signalé les efforts actuellement réalisés pour préserver les herbiers de posidonies, qui étaient indispensables pour la conservation des réserves halieutiques. Il a aussi exprimé l'espoir que la Province de Naples devienne un point de référence pour les activités environnementales des Nations Unies dans la Méditerranée: la ville de Naples avait en effet pris des mesures

énergiques pour lutter contre la pollution et avait prouvé par son expérience qu'il était possible de battre en brèche les effets de la surpopulation et d'éviter la destruction de l'environnement. Dans la nouvelle perspective mondiale de l'économie, tous les pays devaient mener une action conjuguée en tant que voisins que la mer, loin de les séparer, rapprocherait.

8. M. Amato Lamberti, Président de la Province de Naples, a souhaité la bienvenue à tous les participants et a remercié le Fondo euromediterraneo d'avoir organisé la réunion. Il a rappelé aux participants qu'en Italie, c'était les autorités provinciales qui se chargeaient des questions d'environnement, d'où l'intérêt particulier que la Province de Naples attachait aux programmes visant à améliorer l'environnement, et plus particulièrement l'environnement marin. Les efforts réalisés au cours des dernières années avaient donné des résultats tangibles, même si de toute évidence des progrès restaient à faire. Sur ce point, il a informé la réunion que la Province de Naples envisageait de proposer aux autorités centrales de créer dans la région, éventuellement sur l'île d'Ischia, un centre régional sur la pollution des mers. Après avoir rappelé qu'il appartenait lui-même au Parti des Verts en Italie et qu'il était à ce titre très sensible aux questions touchant l'environnement, M. Lamberti a souhaité aux participants un plein succès dans leurs travaux.

9. M. Davide Morante, Chef du Département de l'environnement au Ministère italien des affaires étrangères, a rappelé que la mer Méditerranée faisait partie du patrimoine européen et que l'île d'Ischia, dans la baie de Naples, était par conséquent un endroit particulièrement bien choisi pour la réunion. Au nom du Ministre des affaires étrangères, il a remercié la Région de Campanie, la Province de Naples et la Banco di Napoli de leur appui et il a promis de transmettre la proposition du Président de la Province de Naples aux autorités compétentes.

10. M. Sergio Illuminato, Secrétaire permanent du Fondo euromediterraneo, après avoir remercié le Ministre des affaires étrangères d'avoir confié au Fondo l'organisation de la réunion, a rappelé que son organisation s'était chargée dans le passé de l'organisation de plusieurs rencontres sur la pollution d'origine tellurique, en particulier de la réunion de Syracuse en 1996, qui avait abouti à la signature du Protocole révisé relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre, dont l'une des caractéristiques était de viser à faciliter l'accès du public aux données. A cet égard, M. Illuminato a appelé l'attention de la réunion sur un projet du Fondo euromediterraneo destiné à entreprendre une activité audiovisuelle spéciale sur le thème de l'eau afin de produire pour les écoles des matériels didactiques de nature à mieux sensibiliser les jeunes à l'importance de l'eau dans le cadre de la prochaine exposition mondiale qui aura lieu à Lisbonne. Il a souhaité la bienvenue à Ischia à tous les participants et a offert de leur fournir tout complément d'information dont ils pourraient avoir besoin.

11. M. L. Chabason, Coordonnateur du PAM, a remercié le Gouvernement italien, la Région de Campanie et la Province de Naples du concours qu'ils avaient apporté à la réunion, et enfin le Fondo euromediterraneo de l'avoir organisée sur la belle île historique d'Ischia. La réunion revêtait une importance particulière puisqu'elle marquait une nouvelle phase plus tournée vers l'action du Plan d'action pour la Méditerranée. Le Protocole "tellurique" révisé, dont il espérait qu'il entrerait prochainement en vigueur, prévoyait la mise au point de programmes, de mesures et de plans contraignants ayant pour objectif ultime d'éliminer la pollution résultant d'activités menées à terre. Il s'agissait là du premier jalon d'un long processus qui aboutirait à la définition des domaines prioritaires d'intervention et de la nature des interventions nécessaires. Ce processus permettrait d'examiner les causes majeures de la pollution, de formuler un programme d'actions stratégiques régionales et d'asseoir les bases de plans d'action nationaux. Le Secrétariat avait été invité à entamer ce processus avant même l'entrée en vigueur du Protocole et l'empressement avec lequel les autorités nationales avaient répondu à la demande de données sur la pollution témoignait de leur ferme volonté d'accélérer le cours des choses.

12. La réunion était organisée dans le cadre d'un projet financé en grande partie par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et serait suivie par une conférence des donateurs. Il s'est félicité tout particulièrement à cet égard du rôle joué par le PAM en général et par le MED POL en particulier, qui assuraient la liaison avec les Parties contractantes. Si, dans le processus de longue haleine que constituaient la réduction et l'élimination ultime de la pollution, la principale responsabilité incombait tout naturellement aux gouvernements, le Secrétariat était fermement décidé à intéresser aussi le secteur industriel, ayant la conviction qu'à long terme une technologie propre était plus économique et plus compétitive. Telle était l'optique de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDDD), instance novatrice composée de représentants des gouvernements, d'ONG et du secteur industriel. Les résultats de ses travaux, et en particulier la contribution du Groupe de travail sur l'industrie et le développement durable placé sous la direction de l'Italie, constitueraient une contribution décisive à la mise en oeuvre du Protocole "tellurique".

13. En dernier lieu, le Coordonnateur a signalé que les documents dont la réunion était saisie avaient uniquement un caractère préliminaire. Ils avaient été préparés dans de très brefs délais et pourraient comporter des contradictions et des lacunes. Le Secrétariat avait toutefois jugé très important de connaître sans tarder les observations des gouvernements étant donné qu'une étroite collaboration était indispensable pour parvenir à un accord sur les principes, les objectifs et le calendrier du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS), qui serait soumis pour adoption aux Parties contractantes en novembre 1997 à Tunis.

Point 2 de l'ordre du jour: Règlement intérieur

14. Le Secrétariat a informé les participants que le règlement intérieur qui avait été adopté pour les réunions et les conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses Protocoles (UNEP(OCA)/IG.43/6, annexe XI) s'appliquerait *mutadis mutandis* à la présente réunion.

Point 3 de l'ordre du jour: Election du Bureau

15. La réunion a élu à l'unanimité les membres du Bureau ci-après:

Président:	M. Giovanni Guerrieri (Italie)
Vice-Présidents:	M. Youssef Zennir (Algérie) M. Tanino Dicorrado (Communauté européenne)
Rapporteur:	M. Matija Frankovic (Croatie)

Point 4 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

16. La réunion a adopté l'ordre du jour provisoire qui figurait dans le document UNEP(OCA)/MED WG.130/1; il est reproduit à l'annexe II du présent rapport.

Point 5 de l'ordre du jour: Historique et portée de la réunion

17. M. F. S. Civili, Administrateur à l'Unité de coordination, a retracé brièvement l'historique de la réunion et précisé la place et la fonction des différents documents dont les participants étaient saisis dans l'ensemble du processus en partie financé par le FEM.

18. La signature à Syracuse, en mars 1996, du Protocole "tellurique" révisé avait créé en Méditerranée le cadre d'une nouvelle dynamique de la lutte contre la pollution en inscrivant celle-ci dans le contexte d'un développement économique effectif. De fait, le Protocole révisé prévoyait notamment l'élaboration et la mise en oeuvre par les pays de plans d'action et programmes, nationaux et régionaux, contenant des mesures et calendriers d'application. La subvention demandée par le PAM auprès du FEM et accordée en 1996 sur la base d'une proposition dûment étayée était donc à considérer comme une occasion majeure d'accélérer le cours des choses en Méditerranée. Le court délai imparti par le FEM aux activités, qui devaient déboucher dès décembre 1997 sur la Conférence des donateurs, expliquait les lacunes, parfois un manque de cohérence dans les documents, et la nécessité d'avoir eu à les établir sur les seules données existantes. Compte tenu de ces contraintes, on pouvait considérer que les consultants chargés d'aider le Secrétariat à rédiger les principaux rapports s'étaient acquittés de leur tâche avec conscience, efficacité et dans un grand souci de synthèse.

19. Le représentant de la MIO-ECSDE s'étant interrogé sur la cohérence de l'ensemble de l'exercice PAM/FEM en cours avec d'autres actions menées en Méditerranée dans le cadre de la CMDD ou du Partenariat euro-méditerranéen, M. F.S. Civili a fait valoir que l'objectif était d'utiliser tous les moyens de coopération et de financement pour la mise en oeuvre du Protocole "tellurique", et qu'on pouvait effectivement envisager de créer des synergies avec d'autres programmes comme le METAP ou MEDA, et de présenter à ces instances les résultats et les conclusions du processus à l'examen.

Point 6 de l'ordre du jour: Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre.

20. M. Civili a présenté sommairement, dans leur état actuel, les versions préliminaires des documents établis dans le cadre du projet, leurs relations mutuelles et la méthode ayant servi à leur élaboration.

Point 6.1: Projet de Bilan diagnostique transfrontière

21. M. Civili a brièvement présenté les éléments essentiels du projet de Bilan diagnostique transfrontière (BDT) (UNEP(OCA)/MED WG.130/3) et il a informé la réunion qu'il avait été établi avec le concours d'un consultant du PAM sur la base des contributions de plusieurs experts et organisations chargés de la rédaction des divers chapitres thématiques.

22. M. L. Jetic, Consultant du PAM, a été invité par le Président à présenter le BDT en détail. Il a évoqué les différentes phases de la préparation du document et, s'aidant de la projection de transparents, il a commenté les principaux tableaux des sections 1 et 2 du rapport sur chacun des grands problèmes perçus en Méditerranée.

23. Lors du débat qui a suivi cette présentation, tous les intervenants ont exprimé leur satisfaction pour la qualité et l'ampleur du travail qui avait été accompli en un temps record. Mais c'était cette ampleur même qui posait problème.

24. Les délégués de l'Union européenne et de l'Espagne se sont demandés si le Bilan diagnostique ne dépassait pas ses objectifs en cherchant à couvrir tous les sujets et ne risquait pas de faire double emploi avec d'autres activités menées au sein ou en dehors du PAM. Surtout, en traitant des questions socio-économiques, des espèces menacées, du transport maritime, des ressources halieutiques, etc., il s'éloignait manifestement des fins du Protocole "tellurique". Par ailleurs, il proposait des mesures et s'apparentait en cela à un plan d'action. Or, pour s'en tenir au domaine de la pêche, les pays méditerranéens de la rive nord membres de l'UE devaient appliquer une politique commune relevant exclusivement de la compétence communautaire. Pour toutes ces raisons, la portée du document devrait être restreinte.

25. Un certain nombre de représentants ont également indiqué que les données présentées demandaient à être actualisées et complétées. Pour le représentant de Greenpeace, la révision du Protocole "tellurique", à laquelle son organisation avait applaudi, avait mis l'accent sur l'élimination progressive des substances toxiques, persistantes et susceptibles de bio-accumulation (TPB) ainsi que sur l'introduction des technologies propres dans les secteurs industriels les plus concernés, et ces priorités n'étaient pas suffisamment reflétées dans le Bilan diagnostique. Pour la déléguée de la France, on se trouvait en présence d'une sorte d'"état de l'environnement en Méditerranée" où la dimension transfrontière recouvrait l'ensemble de la Méditerranée alors qu'on aurait pu rendre cette notion plus opérante en la centrant sur quelques zones précises qui exigeraient une meilleure coordination entre plusieurs pays, comme du reste le réclamait le FEM lui-même. Enfin, pour le délégué de l'Espagne, la teneur même du rapport était en cause et son pays ne pourrait l'approuver s'il était invité à le faire.

26. En réponse à cet ensemble d'observations convergentes et qui témoignaient, à son avis, de l'intérêt soulevé par le document, M. Civili a noté qu'il subsistait parmi les participants un malentendu concernant la place, la finalité et les rapports mutuels des divers documents présentés. Dès le départ, et à l'instigation du FEM, une portée très vaste avait été assignée au Bilan diagnostique pour qu'il serve de "plate-forme informative" pour la préparation du PAS et éventuellement, à l'avenir, d'autres projets. Il ne s'agissait pas d'un document directif qui serait soumis pour adoption aux Parties contractantes mais d'une base très complète sur laquelle reposait le Programme d'actions stratégiques. C'était uniquement ce dernier qui constituait le document opérationnel centré sur la pollution d'origine tellurique et qui serait soumis pour adoption à la Dixième réunion ordinaire de Tunis de novembre 1997. Il fallait donc éviter toute confusion entre les fonctions des divers documents. Du reste, le Secrétariat avait lui-même prévenu que les données du Bilan appelleraient une actualisation. S'agissant des critiques visant le double emploi, on avait bien affaire à un panorama des problèmes de l'environnement de la région, et c'était la première fois qu'un document de cette nature était assorti de propositions de mesures concrètes, avec une estimation de leur coût, pour donner aux pays une idée des interventions nécessaires et une indication du coût de la dépollution de la région.

Point 6.2: Projet de Rapport sur les "points chauds" de pollution

27. M. G. Kamizoulis, Administrateur de programme OMS chargé au sein du Secrétariat de la préparation du rapport sur les "points chauds" prioritaires de pollution, a été invité à présenter celui-ci (UNEP(OCA)/MED WG.130/4). En s'aidant de transparents, il a expliqué les objectifs de l'identification de ces "points chauds" dans la Méditerranée ainsi que les définitions, les indicateurs et la méthodologie utilisés, avant de présenter les principaux tableaux comparatifs. A l'issue de la présentation, il a fait observer que malgré des délais très limités, les Parties contractantes avaient toutes répondu et que 19 pays avaient soumis des rapports nationaux sur les "points chauds" de pollution. Il a également évoqué l'insuffisance des renseignements sur les effluents industriels et la qualité des eaux dans lesquelles ils étaient déversés, en relevant que ni la solution d'une production propre ni les coûts d'exploitation et de maintenance des

stations d'épuration n'avaient été pris en considération. S'agissant des "zones sensibles", autre sujet traité dans le rapport, il a noté que les pays avaient éprouvé certaines difficultés à les définir et que cet aspect demanderait à être approfondi à l'avenir.

28. A l'issue de cette présentation, les délégués ont été nombreux à intervenir sur divers aspects du rapport. Tous ont salué le travail de coordination et de synthèse du Secrétariat. Le document à l'examen était sans aucun doute une "première", une contribution originale qui aiderait les pays à traiter leurs "points chauds" de pollution.

29. Les observations formulées ont porté essentiellement sur trois points: pertinence des données; méthodologie suivie (notamment pour le classement prioritaire des "points chauds"); et propositions d'action correctrices (énoncées au troisième tableau récapitulatif du document).

30. Plusieurs délégués ont relevé des omissions ou des erreurs concernant leurs pays respectifs. D'autres ont contesté, en termes très généraux, la fiabilité des données d'autres pays ou souligné la carence ou la rareté de données spécifiques (par exemple pour les PTB, les PCB ou les substances radioactives). Un représentant a estimé que l'on devrait mettre à contribution les sources de données souvent fiables des ONG pour remédier aux omissions les plus graves.

31. La méthode de classement prioritaire a suscité aussi quelques réserves. Certains participants ont noté qu'on relevait dans les tableaux récapitulatifs des "bizarreries" qui montraient que la méthode de classement utilisée avait ses limites; c'est ainsi qu'un site de la rive sud était à lui seul responsable de 36% de la DBO et de 34% de la DCO de toute la Méditerranée, ce qui était d'autant plus invraisemblable que le même site se retrouvait au 51ème rang pour le classement par ordre décroissant d'impacts totaux pondérés. Le système de notation ne pouvait être objectif puisqu'il dépendait en partie de la sévérité - ou du laxisme - de chaque évaluateur et qu'on avait retenu des critères comme le débit ou la quantité des rejets, alors que la toxicité des polluants, la teneur des eaux marines et des sédiments étaient plus importantes.

32. Enfin; s'agissant des actions correctrices proposées dans le document, il revenait bien évidemment aux pays de choisir; l'accent avait été trop exclusivement mis sur les stations d'épuration alors que certains pays avaient trouvé des solutions alternatives, comme les interventions en amont (introduction de procédés propres). Et comment décider des mesures à prendre dans le cas des effluents mixtes, à la fois industriels et domestiques?

33. En réponse à ces observations, M. Kamizoulis a déclaré qu'il était difficile d'imputer au Secrétariat des erreurs de données, car celles-ci avaient été reprises à partir des rapports nationaux. S'il y avait eu omissions, elles seraient réparées. Quant à la fiabilité des données, il n'appartenait pas au Secrétariat de porter un jugement sur le travail accompli dans chaque pays. C'était une question de confiance entre le PAM et les coordonnateurs nationaux. S'agissant de la méthode de classement, on pouvait évidemment en proposer d'autres, mais celle que le Secrétariat avait utilisée, qui était très détaillée, avait fait l'objet d'un consensus lors des deux réunions techniques préparatoires. Il était inexact de parler de critères de débit et de quantité; on s'était servi d'un système de notation original pour les effets exercés sur la santé publique, les loisirs, la vie aquatique, les conditions socio-économiques de la population.

34. Au terme de ce débat, M. Civili a annoncé que le Secrétariat estimait que, pour la prochaine version du rapport, on pourrait supprimer le classement prioritaire régional des "points chauds", ce qui semblait répondre au vœu général des participants. Les "points chauds" prioritaires ne seraient donc plus présentés que par pays. Quant à la contribution des ONG, il a rappelé que celles qui avaient le statut d'observateur auprès du PAM pouvaient soumettre à toute réunion des Parties contractantes un document en rapport avec le sujet examiné.

35. En conclusion de cet examen du rapport sur les "points chauds", le Président a insisté sur le caractère évolutif du document: au fil des mois et des années à venir, les données en seraient constamment actualisées et complétées pour l'améliorer et en faire progressivement un document opérationnel et scientifiquement fondé qui aiderait les pays à prendre leurs décisions en leur offrant une base d'information élargie.

Point 6.3: Projet de Programme d'actions stratégiques

36. M. F.S. Civili, Administrateur, a brièvement présenté les principaux éléments du projet de Programme d'actions stratégiques (PAS) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (UNEP(OCA)/MED WG.130/5) et il a informé la réunion qu'il avait été élaboré avec le concours d'un consultant du PAM en tenant compte des décisions, des démarches et de la philosophie adoptées dans d'autres instances aux niveaux mondial et régional.

37. Le consultant du PAM a indiqué que le document avait pour objet ultime d'aider les Parties contractantes à mettre en oeuvre le Protocole "tellurique" révisé. Il a mis en relief certains points du document, en appelant notamment l'attention sur le chapitre 5 consacré aux problèmes d'environnement les plus urgents.

38. De nombreux participants se sont félicités du caractère très complet du document, bien que certains aient considéré que la partie comportant les généralités et les informations de base, comme les jugements portés sur certaines des substances chimiques, n'était pas nécessaire et que le document devrait être plus nettement centré sur des priorités et des actions concrètes. Un certain nombre de suggestions pour le remaniement du texte ont été avancées et il a été proposé que le document soit révisé. Il a été décidé de transférer le chapitre 6 dans les Lignes directrices pour l'élaboration des plans d'action nationaux.

39. Un large appui s'est manifesté en faveur d'une meilleure prise en compte des questions de l'agriculture et de l'eutrophisation ainsi que de la proposition d'établir au niveau national les inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP).

40. Il a été souligné que les interactions entre le Programme d'actions stratégiques et les programmes nationaux étaient un aspect important qui demandait à être précisé. Alors que les activités proposées au niveau régional devraient constituer une plate-forme commune de priorités, les activités proposées au niveau national indiqueraient quelles actions ayant des implications et une portée régionale seraient réalisées par chaque pays.

41. Un aspect sur lequel il fallait d'avantage insister était la nécessité de mettre en place un système de contrôle bien défini et transparent afin d'aider les Parties contractantes à évaluer les progrès réalisés pour répondre aux objectifs. L'expérience montrait toutefois que la fixation de dates précises et de pourcentages de réduction à atteindre sans accord préalable sur la base de départ soulevait des difficultés et il a été rappelé que le Protocole "tellurique" révisé ne citait pas de chiffres à ce sujet. Ceux-ci devaient donc être utilisés avec prudence. Le Secrétariat a toutefois fait observer qu'il serait difficile de suivre les progrès réalisés en l'absence d'objectifs chiffrés. En outre, il convenait de ne pas perdre de vue que, en application de l'article 15 du Protocole révisé, les Parties contractantes progressaient vers un système de programmes et de calendriers d'application obligatoire. Certains orateurs ont souligné que les objectifs qui pourraient figurer dans le document devraient tenir compte des réalités de la situation dans chaque pays.

42. En réponse à toutes ces observations et suggestions, M. Civili a indiqué qu'elles avaient été notées et qu'il en serait tenu compte, de même que des éventuelles observations écrites, lors de la révision du texte.

Point 6.4: Projet de Lignes directrices pour l'élaboration des plans d'action nationaux

43. M. Civili a présenté succinctement le projet de Lignes directrices pour l'élaboration des plans d'action nationaux (UNEP(OCA)/MED WG.130/6). Il a estimé que ce document ne devrait pas nécessiter un examen approfondi puisque, pour l'essentiel, il reprenait la philosophie et l'agencement du Programme d'actions stratégiques (PAS) dont la réunion venait de débattre longuement. Il a rappelé qu'il avait été décidé d'intégrer au document la section 6 "Aspects institutionnels" du PAS. Tout au plus, convenait-il de s'attacher aux éléments spécifiquement nationaux des plans d'action.

44. Le consultant du PAM qui avait aidé le Secrétariat à élaborer le projet de Lignes directrices a estimé que les priorités nationales pouvaient être différentes des priorités régionales mais qu'il revenait à chaque pays de les fixer. Pour l'aspect institutionnel du PAS qui serait transféré dans le présent document, il a fait observer qu'il existait dans les termes de l'article 6 du Protocole une certaine ambiguïté quant au système - autorisation ou réglementation - que les autorités nationales pourraient privilégier pour les divers types de rejets ou émissions.

45. Plusieurs délégués sont intervenus pour demander des modifications mineures du texte sur certains points de caractère plus nettement national. Le Secrétariat en a pris bonne note et a demandé à tous les participants de lui communiquer par écrit, pendant ou après la réunion, toutes autres rectifications qu'ils jugeraient utile d'apporter pour qu'elles soient prises en compte lors de la révision du document.

Point 6.5: Projet de Portefeuille d'investissements

46. M. F.S. Civili a présenté le Cadre de portefeuille d'investissements (UNEP(OCA)/MED WG.130/7) en précisant qu'à l'avenir il ferait partie intégrante du Programme d'actions stratégiques. Le document avait avant tout pour objet de présenter la philosophie sous-jacente à un tel portefeuille et la manière de l'établir. Il a donc invité les participants à s'attacher à sa partie descriptive.

47. M. L. Chabason a souligné que c'était la première fois que le Plan d'action se livrait à un pareil exercice d'évaluation des coûts. Il s'agissait d'une approche préliminaire, indicative, mais qui pourrait être utile aux bailleurs de fonds et décideurs de la région. A première vue, les montants en jeu ne paraissaient pas exorbitants ou insurmontables, et c'était là une impression positive pour l'avenir de la dépollution de la région.

48. Plusieurs participants ont fait ressortir l'importance du document qui représentait la finalité ultime du processus en cours. S'agissant de la participation du public, des réserves ont été exprimées sur la conception qui avait présidé à la rédaction de ce chapitre. Le Secrétariat a indiqué qu'il le remanierait en tenant soigneusement compte des observations.

49. Le recours à MEDA, le règlement financier du Partenariat euro-méditerranéen, ayant été évoqué pour le financement de projets environnementaux en Méditerranée, le représentant de l'UE a tenu à préciser que, au plan régional, la contribution de cet instrument ne pouvait

dépasser 10% de son enveloppe globale, le reste concernant la coopération bilatérale, et ce tous secteurs confondus (développement, transports, énergie, environnement, etc.). MEDA ne pouvait donc être tenu pour une panacée pour l'environnement de la région et il fallait également rechercher des sources additionnelles de financement, et réduire au besoin les champs d'intervention.

50. En commentaire général au débat et en réponse à certaines observations, M. Chabason a indiqué que le Portefeuille d'investissements serait remanié sur la base des modifications déjà décidées pour les autres documents, que les coûts et investissements seraient revus et complétés selon le cas. Le document, en son état actuel, présentait des lacunes qui concernaient notamment la couverture financière des coûts, le problème de l'efficacité marginale de la dépense, la structure du financement, le coût de l'étude fine des projets qui représentait un chapitre très important des dépenses.

51. Enfin, en réponse à deux délégués ayant à nouveau posé la question de secteurs traités dans le document (comme les pêcheries) qui leur paraissaient outrepasser le cadre strictement "tellurique" assigné à la réunion, M. Chabason a rappelé que la mission confiée par le FEM dans le cadre du BDT consistait à fournir une vue d'ensemble des problèmes d'environnement de la Méditerranée, mais qu'il serait possible de remanier le document pour réserver un statut à part à ces secteurs.

52. La déléguée de la France s'est interrogée sur la nécessité de faire figurer, en tant que tel, l'accès à la justice parmi les actions à promouvoir en faveur de la participation du public. Un chapitre "formation" pourrait par ailleurs être développé.

53. Concluant sur ce point, le Président de la réunion a fait valoir que le panorama général réclamé par le FEM pourrait s'avérer fort utile à l'avenir et qu'il avait été établi sans coût pour le PAM.

Point 7 de l'ordre du jour: Conclusions et futures activités

54. M. F.S. Civili a rappelé que la réunion marquait la première phase d'un processus dont l'objectif ultime était d'aider les Parties contractantes à mettre en oeuvre le Protocole "tellurique" révisé.

55. S'agissant des documents dont la réunion était saisie, M. Civili a déclaré qu'ils seraient révisés à la lumière à la fois des observations formulées au cours des débats et des observations écrites qui seraient transmises au Secrétariat du PAM avant la fin juillet 1997 en vue de distribuer le document révisé deux semaines au moins avant la prochaine réunion. Il a notamment signalé les changements ci-après: le projet de Bilan diagnostique transfrontière serait révisé afin d'en compléter et d'en améliorer la teneur analytique et d'inclure les causes fondamentales proches et lointaines ainsi que les effets transfrontières; les deux dernières colonnes des tableaux de la section 2 seraient supprimées; enfin toutes les activités et les questions qui n'avaient pas un rapport direct avec les sources de pollution tellurique figureraient dans une annexe séparée. Le projet de rapport sur les "points chauds" de pollution serait révisé en utilisant une présentation et une méthodologie différentes dans lesquelles les "points chauds" seraient présentés uniquement par pays, sans ordre de priorité. Dans le projet de Programme d'actions stratégiques, une distinction nette serait établie entre les activités régionales et nationales, les activités nationales n'étant incluses que lorsqu'elles avaient une incidence et une portée au plan régional; autant que possible, on fournirait moins de renseignements de base (par exemple sur les caractéristiques chimiques des substances); le chapitre 6 serait incorporé au projet de Lignes directrices pour l'élaboration de plans d'action nationaux; le projet de

portefeuille d'investissements sous sa forme restructurée serait incorporé au PAS; enfin, les chiffres relatifs au coût des interventions seraient inclus uniquement dans le PAS.

56. Plusieurs participants ont souligné l'importance qu'il y aurait à renforcer les relations avec d'autres organisations internationales et avec les secrétariats d'autres conventions internationales pertinentes pour la Convention de Barcelone.

57. L'observateur de la Banque mondiale a rappelé que, lorsqu'il avait approuvé des crédits pour le projet sur les sources terrestres de pollution tellurique dans la Méditerranée, le FEM avait aussi alloué des fonds pour un autre projet sur la pollution par les hydrocarbures. Ce dernier indiquerait les activités entreprises pour lutter contre la pollution par les hydrocarbures et l'orateur a suggéré que le Programme d'actions stratégiques fasse aussi mention des actions déjà menées en Méditerranée pour éliminer la pollution d'origine tellurique, en précisant celles qui bénéficiaient d'un financement et celles pour lesquelles un financement avait été demandé. La réunion a reconnu que ces renseignements seraient indispensables et le Secrétariat a proposé de les obtenir de tous les pays avant la Conférence des donateurs de décembre 1997.

58. Le représentant de l'Egypte a insisté sur la nécessité de vérifier avec soin l'exactitude des chiffres relatifs au coût des mesures de lutte avant de les soumettre aux Parties contractantes.

Point 8 de l'ordre du jour: Questions diverses

59. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 9 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

60. Après avoir apporté un certain nombre de modifications au texte dont elle était saisie, la réunion a adopté son rapport.

Point 10 de la réunion: Clôture de la réunion

61. M. Civili a remercié les participants pour le rôle actif et constructif qu'ils avaient joué pendant les débats. Il a également souligné l'importance des résultats obtenus par la réunion en vue de l'adoption escomptée du Programme d'actions stratégiques par les Parties contractantes en 1997. Il a conclu en exprimant sa gratitude aux autorités Italiennes grâce auxquelles la réunion avait pu avoir lieu.

62. Après avoir lu un message de félicitations du Président de la Région de Campanie, le Président a prononcé la clôture de la réunion le mercredi 18 juin 1997 à 17 heures.

ANNEXE I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS**

**ALGERIA
ALGERIE**

Mr Youssef Zennir
Sous-Directeur
Direction Générale de l'environnement
Ministère de l'Intérieur, des Collectivités
locales, de l'Environnement et de la
Réforme administrative
Palais Mustafa Pacha
Alger
Algérie

Tel: (213)(2) 656688

Fax: (213)(2) 653997

**BOSNIA AND HERZEGOVINA
BOSNIE-HERZEGOVINE**

Mr Tarik Kupusović
Hydro-engineering Institute
Faculty of Civil Engineering
71000 Sarajevo
Bosnia and Herzegovina

Tel: (387)(71) 533438

Fax: (387)(71) 207949

Email: t.kupusovic@zimir.sa.btn.apc.org

**CROATIA
CROATIE**

Mr Matija Franković
State Directorate for Environment
Ulica grada Vukovara 78
10000 Zagreb
Croatia

Tel: (385) (1) 6118970

Fax: (385) (1) 6118970

Email: mfrankov@duzo.tel.hr

**CYPRUS
CHYPRE**

Mr Loizos Loizides
Fisheries Officer
Department of Fisheries
Ministry of Agriculture, Natural Resources
and Environment
13 Aeolou Street
Nicosia
Cyprus

Tel: (357) (2) 303576

Fax: (357) (2) 365955

**EGYPT
EGYPTE**

Mr Mohammed Mamdouh Abbas
Shore Processes Laboratory
National Institute of Oceanography
and Fisheries
Kayet Bay
Alexandria
Egypt

Tel: (20) (3) 4807138, 4807140

Fax: (20) (3) 4801189, 4801174

**EUROPEAN COMMUNITY
COMMUNAUTE EUROPEENNE**

Mr Tanino Dicorrado
Administrateur Principal
Direction générale de l'environnement,
sécurité nucléaire et protection civile
Commission Européenne
200 rue de la Loi
1049 Bruxelles
Belgium

Tel: (32) (2) 2969147, 2969509

Fax: (32) (2) 2994123

Tlx: COMEU B 21877

**FRANCE
FRANCE**

Ms Danielle Giraud
Direction de l'eau
Bureau Pollution marine chargé de mission
Ministère de l'Environnement
20 Avenue de Ségur
75302 Paris Cedex 07 SP
France

Tel: (33) (1) 42191292

Fax: (33) (1) 42191269

ISRAEL
ISRAEL

Mr Shlomo Katz
Ministry of the Environment
Marine and Coastal Environment
Department
Technion City
32000 Haifa
Israel

Tel: (972) (4) 8231274
Fax: (972) (4) 8231336
Email marinenv@netvision.net.il

ITALY
ITALIE

Mr Davide Morante
Head
Environment Office
Directorate General of Economic Affairs
Ministry of Foreign Affairs
1, Piazzale della Farnesina
00194 Rome
Italy

Tel: (39)(6) 3236352
Fax: (39)(6) 3222851

Mr Giovanni Guerrieri
ENEA Expert
Ministry of Environment
Department of Water, Waste, Soil
33 Via Ferratella in Laterano
00184 Rome
Italy

Tel: (39) (6) 70362241
Fax: (39) (6) 77257012
Email: guerrieri@flashnet.it

Ms Viviana Bianco
Ministry of Environment
Department of Water, Waste, Soil
Via Busalla 6
00168 Rome
Italy

Tel: (39) (6) 70362241
Fax: (39) (6) 77257012

Mr Sergio Illuminato
Permanent Secretary
Fondo EuroMediterraneo
Piazza Della Libertà, 10
00192 Rome
Italy

Tel: (39)(6) 3201021
Fax: (39)(6) 3217777

LEBANON
LIBAN

Mr Naji Kodeih
Ministry of Environment
P.O. Box 70-1091
Antelias
Lebanon

Tel: (961)(1) 521037
Fax: (961)(1) 521037-8
Email: j.awad@moe.gov.lb

MALTA
MALTE

Mr Joseph Callus
Principal Environment Officer
Pollution Control Coordinating Unit
Environment Protection Department
Ministry of Foreign Affairs
and the Environment
Starkey Annex
Vittoriosa
Malta

Tel: (356) 676395
Fax: (356) 660108
Email: PCCU@Waldonet.net.mt

MONACO
MONACO

Ms Marie-Christine Van Klaveren
Chef de Division
Service de l'environnement
Département des travaux publics et des
affaires sociales
3 avenue de Fontvieille
MC-98000 Monaco
Principauté de Monaco

Tel: (377) 93158963
Fax: (377) 92052891
Email: PVK@mcn.mc

**MOROCCO
MAROC**

Monsieur Abdelouahab Abdelaoui
Responsable du Laboratoire National
Ministère de l'Environnement
36 Av. Abtal
Rabat
Maroc

Tel: (212) (7) 768214, 762007

Fax: (212) (7) 762309

**SLOVENIA
SLOVENIE**

Ms Lidija Globevnik
Vodnogospodarski Inštitut
Hajdrihova 28
Ljubljana 1000
Slovenia

Tel: (386) (61) 1775307

Fax: (386) (61) 1264162

Email: lidija.globevnik@guest.arnes.si

**SPAIN
ESPAGNE**

Mr Victor Escobar Paredes
Head of Service
Sub-directorate of Legislative Affairs and
Institutional Coordination
(General Directorate of Quality and
Environmental Assessment)
Ministerio de Medio Ambiente
Pº de la Castellana
28071 Madrid
Spain

Tel: (34) (1) 5976356

Fax: (34) (1) 5975980

**SYRIA
SYRIE**

Ms Abir Zeno
General Commission for Environmental
Affairs (G.C.E.A.)
P.O. Box 3773
Tolyani Street
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: (963) (11) 4447608

Fax: (963) (11) 3335645

**TUNISIA
TUNISIE**

Monsieur Béchir Ben Mansour

Directeur Général

Agence pour la Protection et l'Aménagement
du Littoral

Les Berges du Lac

Lot A - Zone Nord

L'Aouina

2045 Tunis

Tunisie

Tel: (216) (1) 861188

Fax: (216) (1) 861391

**TURKEY
TURQUIE**

Ms Kumru Adanali

Division Chief

Ministry of the Environment

Foreign Relations Department

Eskisehir Yolu 8.km.

06100 Ankara

Turkey

Tel: (90) (312) 2851705

Fax: (90) (312) 2853739

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

CEFIC/EUROCHLOR
(European Chemical Industry)

Mr Carlo Trobia
CEFIC/EUROCHLOR
(European Chemical Industry)
Enichem SpA
Via Taramelli, 26
20124 Milan
Italy

Tel: (39)(2) 69778440
Fax: (39)(2) 69778469

Mr Augustin Garcia Bielsa
EUROCHLOR
Pº Recoléto 27
28010 Madrid
Spain

Tel: (34)(1) 5853771
Fax: (34)(1) 5853765

EUROPE CONSERVATION

Mr Luca Sabatini
Executive Director
Europe Conservation
via del Maccao 9
00185 Rome
Italy

Tel: (39)(6) 4741241/2
Fax: (39)(6) 4744671

FONDO EUROMEDITERRANEO

Ms Ginella Vocca
Director
Fondo EuroMediterraneo
Piazza Della Libertà, 10
00192 Rome
Italy

Tel: (39)(6) 3201021
Fax: (39)(6) 3217777

Mr Michel Bongiovanni

Bros
Monceaux du D. 19400
France

Tel: (33)(5)55289188

Fax: (33)(6)61589188

Email: michelb@cicu.fr

GREENPEACE INTERNATIONAL

Mr Remi Parmentier

Conseiller politique
Greenpeace International
Keizersgracht 176
1016 DW Amsterdam
The Netherlands

Tel: (31)(20) 5236242

Fax: (31)(20) 5236200

Email: remi.parmentier@diala.greenpeace.org

Mr Mario Damato

Executive Director
Greenpeace Mediterranean
33 Paola Square
Paola
Malta

Tel: (356) 803463

Fax: (356) 803485

Email: grnpeace@email.keyworld.net

MAREVIVO

Ms Alessandra Aiello

Scientist
MareVivo
Lungotevere A. da Brescia
Scalo de Pinedo
00196 Rome
Italy

Tel: (39)(6) 3217149

Fax: (39)(6) 3222564

MEDITERRANEAN INFORMATION
OFFICE FOR ENVIRONMENT,
CULTURE AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT (MIO-ECSDE)

Mr Michael J. Scoullos

President
MIO-ECSDE
28 Tripodon Street
15452 Athens
Greece

Tel: (30)(1) 3225245, 3226693
Fax: (30)(1) 3225240
E-mail: mio-ee-ew@ath.forthnet.gr

WORLD WIDE FUND FOR NATURE
(WWF)

Mr Paolo Guglielmi

Marine officer
WWF International
Mediterranean Programme Office
Via Garigliano 57
00198 Rome
Italy

Tel: (39)(6) 84497358
Fax: (39)(6) 8413866

Mr Aldo Iacomelli

Energy and Resources Unit
WWF Italy
Mediterranean Programme Office
Via Garigliano 57
00198 Rome
Italy

Tel: (39)(6) 84497370
Email: aldo.jacomelli@wwf.it

Mr Peter Hurst

Manager, Resource consumption and Pollution
Avenue du Mt Blanc
CH-1196 Gland
Switzerland

Tel: (41)(22) 3649504
Fax: (41)(22) 3645829
Email: phurst@wwfnet.org

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES**

**WORLD HEALTH ORGANIZATION
(WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA
SANTE (OMS)**

Mr George Kamizoulis
Senior Scientist
WHO/EURO Project Office
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: (30)(1) 7253190-5
Fax: (30)(1) 7253196-7
Email: whomed@compulink.gr

**UNITED NATIONS INDUSTRIAL
DEVELOPMENT ORGANIZATION
(UNIDO)**

Mr Mohamed Eisa
Environment and Energy Branch
United Nations Industrial Development
Organization
P.O. Box 400, ISED/ENV
A-1400 Vienna
Austria

Tel: (43)(1) 21131-4261
Fax: (30)(1) 21131-6803
Email: meisa@unido.org.at

THE WORLD BANK

Mr Fathi Ben Slimane
Senior Financial Analyst
Private Sector Development,
Finance and Infrastructure Division
Maghreb and Iran Department
MNIP
The World Bank
H4-185
Washington, D.C. 20433
U.S.A.

Tel: (1202) 4732439
Fax: (1202) 4771993

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME
COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
UNITE DE COORDINATION DU PLAN
D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Mr Lucien Chabason
Coordinator

Mr Francesco-Saverio Civili
First Officer

Mr Ljubomir Jeffic
Consultant

Mr Joaquín Ros
Consultant

Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: (30)(1) 7253190-5
Fax: (30)(1) 7253196-7
Email: unepmedu@compulink.gr

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Election du Bureau
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
5. Rappel des faits et portée de la réunion
6. Révision du Programme d'actions stratégiques pour la Méditerranée contre la pollution résultant d'activités menées à terre
 - 6.1 Projet du Bilan diagnostique transfrontières
 - 6.2 Projet du Rapport sur les "points chauds" de pollution
 - 6.3 Projet du Programme d'actions stratégiques
 - 6.4 Projet de Lignes directrices pour la préparation des plans d'action nationaux
 - 6.5 Cadre de portefeuille d'investissements
7. Conclusions et activités de suivi
8. Questions diverses
9. Adoption du rapport de la réunion
10. Clôture de la réunion